



# Objectifs, mesures de gestion et programme d'actions

---

Les mesures de gestion	114
Les mesures d'aide à la décision	118
Les mesures d'accompagnement	119

## Objectifs, mesures de gestion et programme d'actions

Plan de gestion des poissons migrateurs Bretagne 2013 - 2017

La situation des espèces a pu être définie à l'aide des indicateurs biologiques et de pression. Connaître la situation de l'espèce permet ensuite de définir un objectif stratégique (par exemple, restaurer la population, préserver ou veiller). Il est alors possible de proposer un programme d'actions et des mesures qui permettront d'atteindre cet objectif.

Pour chacune des espèces, un objectif synthétique a été défini :

**Saumon** : Augmenter la production des juvéniles de saumon en eau douce

**Truite de mer** : Mieux connaître la population de truite de mer en Bretagne

**Anguille** : Augmenter le nombre des anguilles argentées – Appliquer le règlement européen sur la reconstitution du stock d'anguilles.

**Grande Alose** : Connaître l'aire de répartition et l'abondance et les augmenter

**Alose feinte** : Mieux connaître cette espèce en Bretagne

**Lamproie marine** : Connaître les effectifs, mieux connaître l'aire de répartition et les augmenter

**Lamproie fluviatile** : Mieux connaître cette espèce en Bretagne

Les mesures à mettre en œuvre pour atteindre ces différents objectifs sont de 3 types :

- les mesures de gestion qui concernent la gestion des habitats, la restauration de la libre circulation, la pêche et le soutien des stocks ;
- les mesures d'aide à la décision que sont les suivis biologiques et halieutiques
- les mesures d'accompagnement, telles que les actions de communication.

Pour chaque mesure, les actions à mettre en place sont définies. Pour chaque action, il est proposé de développer des indicateurs objectifs qui permettront de juger de la progression des actions, mais aussi de leur efficacité en termes de soutien des espèces.

Les actions définies par espèces figurent en annexe 6 : objectifs, mesures et actions à mettre en place par espèces lors du PLAGEPOMI 2013-2017

Les actions selon les trois de mesures sont déclinées ci-après.

## ■ Les mesures de gestion

Les mesures de gestion concernent la gestion des habitats, la restauration de la libre circulation, la pêche et le soutien des stocks.

### ► Préserver et restaurer les habitats

ACTIONS	DETAIL DES ACTIONS A METTRE EN ŒUVRE	Especies concernés
ENTRETIEN ET RESTAURATION DES HABITATS DE MANIÈRE A PRÉSERVER LES ZONES DE REPRODUCTION ET DE CROISSANCE (cours d'eau, zones humides, milieux estuariens...)	Mettre en place des opérations pilote de restauration des habitats : - Restauration hydromorphologique des cours d'eau : par ex, effacement d'obstacles permettant de récupérer des habitats propices à la reproduction ou à la croissance - Restauration d'habitats de croissance pour l'anguille : marais, milieux saumâtres, estuaire, annexes hydrauliques, zones humides... - Quantifier et réduire les problèmes de sédimentation et d'envasement des habitats	Toutes espèces
	Sensibiliser à la présence des poissons migrateurs lors de travaux en cours d'eau (informer les services police de l'eau, sensibiliser les entreprises de travaux...)	Toutes espèces
	Recenser, suivre et évaluer les opérations menées	Toutes espèces

► **Restaurer et garantir la libre circulation migratoire**

ACTIONS	DETAIL DES ACTIONS A METTRE EN ŒUVRE	Especies concernés
MAINTENIR À MINIMA LES POSSIBILITÉS MIGRATOIRES ACTUELLES	Organiser la surveillance des passes à poissons existantes par bassin versant	
	Engager une action visant à réaliser le diagnostic des passes à poissons	Toutes espèces
	Suivre la franchissabilité sur les passes à poissons et veiller à l'entretien des passes	Toutes espèces
OPTIMISER LA RESTAURATION DE LA LIBRE CIRCULATION NOTAMMENT LA CONCEPTION DES DISPOSITIFS DE FRANCHISSEMENT EN S'APPUYANT SUR L'EXPERTISE TECHNIQUE	S'assurer de la prise en compte des organismes compétents en amont de l'instruction du dossier Loi sur l'eau (ONEMA)	Toutes espèces
	Encourager et suivre les actions sur les ouvrages prioritaires identifiés dans le PLAGEPOMI (Cf annexe 7 liste des ouvrages prioritaires)	Toutes espèces
METTRE EN PLACE UNE ANIMATION SPECIFIQUE AUTOUR DE LA RESTAURATION DE LA LIBRE CIRCULATION	Mettre en place un réseau d'échange entre techniciens et administrations Organiser des réunions annuelles à l'échelle régionale	Toutes espèces
ENGAGER UNE REFLEXION AVEC LE CONSEIL REGIONAL ET LES CONSEILS GENERAUX POUR GARANTIR LA LIBRE CIRCULATION MIGRATOIRE	- Cohérence entre les périodes de navigation et la franchissabilité des ouvrages - + actions de libre circulation des poissons migrateurs	toutes espèces
GARANTIR LA LIBRE CIRCULATION EN MONTAISON SUR LES COURS D'EAU CLASSES AU TITRE DU L214.17 (LISTE 2)	Lister et hierarchiser les obstacles où il est nécessaire d'assurer le franchissement en montaison sur les axes classés au titre du L214.17	Saumon, Truite de mer, Anguille, Aloses, Lamproies
	Assurer la libre circulation sur les cours d'eau classés au L214.17	Saumon, Truite de mer, Anguille, Aloses, Lamproies
	Evaluer les conditions de franchissement des ouvrages estuariens et cotiers	Anguille
	Aménager les obstacles compris dans la Zone d'Action Prioritaire (ZAP)	Anguille
GARANTIR LA LIBRE CIRCULATION EN DEVALAISON SUR LES COURS D'EAU CLASSES AU TITRE DU L214.17 (LISTE 2)	Lister les obstacles où un problème de dévalaison a été identifié Quantifier l'impact des obstacles ou des prises d'eau à la dévalaison	Saumon, Anguille
	S'assurer de la conformité et de l'efficacité des dispositifs existants pour la dévalaison et si nécessaire, mettre en place : - Des grilles adaptées assortie d'un ou plusieurs exutoires - Des arrêts de turbinage sur les usines hydroélectriques (arrêtés, règlement d'eau) - Des turbines ichtyocompatibles	Saumon, Anguille
	Mettre en œuvre les mesures administratives et pénales existantes	toutes espèces

# Objectifs, mesures de gestion et programme d'actions

Plan de gestion des poissons migrateurs Bretagne 2013 - 2017

ACTIONS	DETAIL DES ACTIONS A METTRE EN ŒUVRE	Especies concernés
S'ASSURER DE LA PRISE EN COMPTE DES MESURES DU PLAGEPOMI DANS LES RÉGLEMENTATIONS DÉPARTEMENTALES ET REGIONALES	Vérifier annuellement de la prise en compte des mesures du PLAGEPOMI dans les réglementations départementales et régionales	Toutes espèces
CONTROLLER LE RESPECT DE LA REGLEMENTATION DE LA PECHE / LUTTER CONTRE LE BRACONNAGE	Définir les besoins pour assurer un contrôle de la pêche et du braconnage (domaine maritime et fluvial, pêcheurs amateurs et professionnels) et clarifier les modalités d'intervention de pêche par bassin Organiser une réunion avec tous les acteurs concernés	Toutes espèces
	Prendre en compte dans les plans de contrôle les besoins pour assurer un contrôle de la pêche et du braconnage	
	Assurer le contrôle auprès des pêcheurs	Toutes espèces
	Assurer le contrôle sur les lieux de pêche et au niveau des circuits de commercialisation pour lutter contre le braconnage	Toutes espèces
FIXER LES LIMITES DE SALURE DES EAUX POUR TOUS LES COURS D'EAU QUI N'EN ONT PAS	Lancer la procédure pour fixer les limites de salure des eaux pour tous les cours d'eau qui n'en ont pas	Toutes espèces
HARMONISER ET SIMPLIFIER LA REGLEMENTATION PECHE AU NIVEAU DEPARTEMENTAL ET REGIONAL	Se référer au document "Réglementation pêche à la ligne du saumon en zone fluviale - Points devant figurer dans les arrêtés départementaux de la pêche des migrateurs" (Annexe 8 réglementation à la ligne du saumon en zone fluviale)	Saumon
	Rédiger un document "Réglementation pêche par les pêcheurs amateurs aux engins et aux filets et pêcheurs professionnels en zone fluviale"	Saumon
	Rédiger un document "Réglementation pêche en zone maritime"	Saumon
	Mettre en place un groupe de travail et rédiger un document "Réglementation pêche de la truite de mer"	Truite de mer
	Envisager la décalation obligatoire des captures de truite de mer	Truite de mer
POURSUIVRE LA GESTION DE LA PECHE PAR TAC	Se référer au document "Réglementation pêche à la ligne du saumon en zone fluviale - Points devant figurer dans les arrêtés départementaux de la pêche des migrateurs" (Annexe 8 réglementation à la ligne du saumon en zone fluviale)	Saumon
EVALUER LA MISE EN PLACE DE LA PECHE DU SAUMON SUR LE BASSIN DE L'AULNE	Evaluer l'impact du parcours no kill sur l'Aulne	Saumon
	Evaluer l'impact de l'interdiction de la pêche du saumon sauvage sur l'Aulne	Saumon
PRENDRE EN COMPTE LES MESURES PECHE PRISES A L'ECHELLE NATIONALE DANS LE CADRE DU PGA	Rédiger un document de mise en œuvre des mesures relatives à la pêche du PGA "Réglementation pêche de l'anguille"	Anguille
	Rappeler annuellement la réglementation de la pêche pour les différents types de pêcheurs et différentes zones	Anguille
DEFINIR UNE REGLEMENTATION DE LA PECHE DES ALOSES DE FACON A PRESERVER LE MAINTIEN DU STOCK POUR LES PECHEURS AMATEURS ET PROFESSIONNELS DANS LE DOMAINE FLUVIAL ET MARITIME	Mettre en place un groupe de travail pour définir les mesures d'encadrement de la pêche de l'alose en zone fluvial et maritime	Aloses
	Envisager la mise en place d'une déclaration obligatoire des captures	Aloses
	Engager une étude pour évaluer l'impact du no kill sur les populations d'aloses	Aloses
PRENDRE DES MESURES D'INTERDICTION DE LA PECHE DE LA LAMPROIE MARINE (SAUF SUR LA VILAINE)	Inscrire cette mesure dans les arrêtés départementaux	Lamproies
DEFINIR DES MESURES POUR LES PECHEURS AMATEURS ET PROFESSIONNELS DANS LE DOMAINE MARITIME	Mettre en place un groupe de travail pour définir les mesures d'encadrement de la pêche de la lamproie marine en zone maritime	Lamproies
PRECONISER DE CAPTURER LES FLETS AU DESSUS DES 30 CM, TAILLE MATURE SEXUELLE		Flet

## ► Opérations de repeuplement

ACTIONS	DETAIL DES ACTIONS A METTRE EN ŒUVRE	Especies concernés
EXPERTISER LA PERTINENCE DES ACTIONS DE REPEUPLEMENT	Toute opération de repeuplement devra faire l'objet d'une expertise et d'une validation auprès du COGEPOMI	Toutes espèces
PRECISER LES MODALITES POUR LE REPEUPLEMENT EN SAUMON	Interdire le repeuplement sur les cours d'eau où la population n'est pas en danger ou en cours d'extinction	Saumon
	Pour l'Elorn, la compensation annuelle liée au barrage du Drennec intègre le déversement de 10 000 smolts. Sur ce bassin, il est nécessaire de : - Faire valider le plan de repeuplement au COGEPOMI - Mettre en place un suivi scientifique des opérations de repeuplement	Saumon
	Pour l'Aulne : - Etablir un groupe de travail spécifique pour le repeuplement - Faire valider le plan de repeuplement au COGEPOMI - Définir et encadrer les opérations de repeuplement et renforcer l'expertise en amont des projets de repeuplement - Mettre en place un suivi scientifique des opérations de repeuplement	Saumon
ETABLIR UNE STRATÉGIE DE REPEUPLEMENT ET EVALUER LES OPERATIONS DE REPEUPLEMENT	Rédiger un document "Etablissement de la stratégie de repeuplement en Bretagne" et définir une méthodologie de transfert de civelles	Anguille
	Appliquer lors des repeuplements le cahier des charges pour le transfert de civelles	Anguille
	Rapporter les objectifs et bilans des actions de repeuplement au COGEPOMI	Anguille
	Mettre en place des actions permettant d'évaluer la survie lors des opérations de repeuplement.	Anguille

## ► Autres mesures de gestion

ACTIONS	DETAIL DES ACTIONS A METTRE EN ŒUVRE	Especies concernés
LUTTER CONTRE LA POLLUTION	Actions hors cadre du PLAGEPOMI - Se référer aux actions mis en place à l'échelle des bassins	Toutes espèces
LUTTER CONTRES LES PREDATIONS (prendre en compte notamment le problème du silure et du cormoran)	Suivre l'étude "Impact potentiel du Silure glane sur l'ichtyofaune" lancée par l'ONEMA et l'Ecolab et récupérer les résultats	Toutes espèces
	Mettre en place les mesures définies dans le cadre de l'étude ONEMA-Ecolab	Toutes espèces
	Appliquer les mesures définies au niveau national pour lutter contre la prédation du cormoran	Toutes espèces
	Surveiller la présence du silure sur les zones de concentration des aloses	aloses

### ■ Les mesures d'aide à la décision

Les mesures d'aide à la décision englobent les suivis biologiques et halieutiques.

#### ► Poursuivre et renforcer les actions de suivi biologique

ACTIONS	DETAIL DES ACTIONS A METTRE EN ŒUVRE	Espèces concernées
POURSUIVRE L'EVALUATION DE LA FRANCHISSABILITÉ DES OBSTACLES	Inventorier et caractériser les obstacles à la migration et expertiser leur franchissabilité	Toutes espèces
POURSUIVRE LA COLLECTE DES DONNEES SUR LES OUVRAGES ET LA MISE EN PLACE DE LA BASE DE DONNEES	Mettre à jour la base de données sur les ouvrages	Toutes espèces
	Faire évoluer la base de données selon les besoins	Toutes espèces
	Réaliser un état des lieux de la présence des turbines et prises d'eau et de leurs caractéristiques (piscicultures, stations de pompage et centrales hydroélectriques)	Toutes espèces
POURSUIVRE LES SUIVIS SUR LES STATIONS DE CONTRÔLE ET S'ASSURER DE LA QUALITÉ DES DONNEES, DE LA BANCARISATION DE CES DONNEES DANS L'OBSERVATOIRE ET DE LEUR DIFFUSION	Poursuivre le suivi à la station de vidéocomptage de Kerhamon sur l'Elorn (29), de Châteaulin sur l'Aulne (29) et d'Arzal sur la Vilaine (56)- Préciser les périodes de suivis nécessaires pour encadrer toute la migration de l'espèce, et sur la station de piégeage sur le Scorff	Saumon, Truite de mer, Aloses, Lamproies, Mulet porc, Flet,
POURSUIVRE L'EVALUATION DE LA MIGRATION D'ANGUILLE SUR LES STATIONS DE CONTRÔLE	Poursuivre le suivi à la station de comptage de Pont Rolland sur le Gouëssant (22) et d'Arzal sur la Vilaine (56)	Anguille
SUIVRE LE RECRUTEMENT DE JUVENILES DE SAUMON	Poursuivre le suivi par la méthode des indices d'abondance de juvéniles de saumon sur les cours d'eau bretons	Saumon
	Mettre en place un suivi du recrutement sur les bassins où la présence de saumon est avérée	Saumon
	Exploiter et valoriser les données des indices d'abondance de juvéniles de saumons depuis 1994	Saumon
EVALUER LE POTENTIEL DE PRODUCTION EN GENITEURS	Evaluer le potentiel de production en géniteurs sur la base des indices d'abondance de juvéniles de saumon	Saumon
DISPOSER D'UNE CARTOGRAPHIE DES HABITATS SUFFISANTS	Réaliser des cartographies des habitats en fonction des besoins	Saumon
	Mettre à jour les cartographies des habitats si nécessaire	Saumon
ENGAGER UNE REFLEXION POUR LA MISE EN PLACE D'UN SUIVI SUR LE BLAVET POUR COMPRENDRE LA REPARTITION DES JUVENILES	Engager une réflexion pour la mise en place d'un suivi sur le Blavet pour comprendre la répartition des juvéniles	Saumon
POURSUIVRE LE SUIVI DE LA DYNAMIQUE DU STOCK DE SAUMON SUR LE SCORFF	- Suivi du recrutement en juvéniles de saumon - Suivi de la reproduction sur les frayères - Suivi à la station de piégeage du moulin des Princes	Saumon
AMELIORER LES CONNAISSANCES SUR L'AIRE DE REPARTITION ET L'ABONDANCE DE LA TRUITE DE MER	Réaliser des enquêtes auprès des pêcheurs et techniciens pour améliorer les connaissances sur l'aire de répartition et l'abondance de la truite de mer	Truite de mer
METTRE EN PLACE UN SUIVI DU FRONT DE COLONISATION, DE L'EVOLUTION DU RECRUTEMENT ET DES CARACTERISTIQUES DE LA POPULATION A TRAVERS LES PECHES SPECIFIQUES ANGUILE	Poursuivre l'état des lieux des populations d'anguilles réalisé sur les bassins bretons Mettre en place un réseau de suivi du front de colonisation et du recrutement	Anguille
	Mettre en relation le suivi des abondances de juvéniles avec les mesures de gestion (barrage, pêche). Les suivis sur la Vilaine et ailleurs constituent la "post évaluation" des mesures de gestion.	Anguille
REALISER UN ETAT DES LIEUX DES POPULATIONS D'ANGUILLE SUR LES MARAIS / MILIEUX SAUMATRES ET ZONES ESTUARIENNES	Développer un protocole de suivi des populations d'anguilles sur des milieux jugés intéressants pour l'anguille (zones de marais / milieux saumâtres et estuaires)	Anguille
	Réaliser un suivi des populations d'anguille sur les zones de marais / milieux saumâtres et estuaires si nécessaire	Anguille
POURSUIVRE LE MONITORING ANGUILE SUR LES RIVIERES INDEX DEFINIES DANS LE PLAN DE GESTION ANGUILE	Poursuivre le monitoring anguille sur le Frémur : - Suivi des flux migratoires en montaison et dévalaison - Suivi du stock en place	Anguille
	Poursuivre le monitoring anguille sur la Vilaine : - Suivi du recrutement estuarien et fluvial - Suivi du stock en place d'anguilles jaunes - Estimation de l'échappement d'anguilles argentées	Anguille
RECHERCHES SUR L'IMPACT DE LA CONTAMINATION SUR LES ANGUILES	Participer aux recherches menées sur l'impact de la contamination sur l'anguille notamment du virus evel, Anguillicoloides crassus, PCB...	Anguille
SUIVRE LA RÉPARTITION DES ALOSES ET EVALUER L'ABONDANCE DE LEUR STOCK	Envisager la mise en place d'une enquête participative pour préciser l'aire de répartition et l'abondance des stocks d'aloses	Aloses
REALISER UNE CARTOGRAPHIE DES FRAYERES POTENTIELLES ET SUIVRE L'ACTIVITE DE REPRODUCTION	Compléter et suivre annuellement la cartographie des frayères actives	Aloses
AMELIORER LES CONNAISSANCES SUR L'AIRE DE REPARTITION ET L'ABONDANCE DE L'ALOSE FEINTE	Réaliser des enquêtes auprès des pêcheurs et techniciens pour améliorer les connaissances sur l'aire de répartition et l'abondance de l'aloise feinte	Aloses
	Poursuivre et renforcer l'étude sur les conditions d'exploitation en identifiant l'espèce (branchiospines et écaillures)	Aloses
CARACTERISER LES STOCKS	Poursuivre la récolte des données biométriques et démographiques	Aloses
AMELIORER LES CONNAISSANCES SUR LA PHASE JUVENILES	Recueillir les informations pertinentes sur les autres bassins concernant les conditions de succès de reproduction des aloses. Définir une méthode d'échantillonnage de captures des aloses et mettre en œuvre cette méthodologie sur certains bassins (Aune, Blavet et Vilaine)	Aloses
SUIVRE LA REPRODUCTION DES LAMPROIES	Définir un indice de fréquentation des axes par les lamproies basé sur la quantification des nids pour suivre la limite amont de colonisation et l'abondance (1 à 2 bassins suivis annuellement) et compléter par des indices ammocètes	Lamproies
AMELIORER LES CONNAISSANCES SUR L'AIRE DE REPARTITION ET L'ABONDANCE DE LA LAMPROIE FLUVIATILE	Réaliser des enquêtes auprès des pêcheurs et techniciens pour améliorer les connaissances sur l'aire de répartition et l'abondance de la lamproie fluviatile	Lamproies
	Mettre en place un suivi par la méthode des indices ammocète	Lamproies
AMELIORER LA CONNAISSANCE DES HABITATS DES AMMOCETES	Améliorer le recensement de ces habitats et mettre en place un suivi par la méthode des indices ammocète	Lamproies
AMELIORER LES CONNAISSANCES SUR L'AIRE DE REPARTITION ET L'ABONDANCE DU MULET PORC	Améliorer les connaissances sur l'espèce mulet à travers la mise en place d'un suivi biologique et d'un état des lieux des données disponibles	Mulet Porc, Flet
	Réaliser des enquêtes auprès des pêcheurs et techniciens pour améliorer les connaissances sur l'aire de répartition et l'abondance du mulet porc	Mulet Porc, Flet

## Connaitre et suivre les pêcheries

ACTIONS	DETAIL DES ACTIONS A METTRE EN ŒUVRE	Espèces concernées
AMELIORER LA DECLARATION DES CAPTURES ACCIDENTELLES PAR LES PECHEURS PROFESSIONNELS DANS LE DOMAINE MARITIME ET EN FACILITER LA CONNAISSANCE	Organiser un groupe de travail du COGEPOMI pour améliorer la déclaration des captures accidentelles par les pêcheurs professionnels dans le domaine maritime et en faciliter la connaissance	Toutes espèces
SUIVRE LES PECHERIES DANS LE DOMAINE MARITIME / ESTIMER LES MORTALITES	Récolter les données de captures, les bancariser et les diffuser	Saumon, Truite de mer, Aloses, Lamproies
	Disposer des données de capture des pêcheurs professionnels pour la civelle	Anguille
	Disposer des données de capture des pêcheurs professionnels pour l'anguille jaune	Anguille
	Mettre en place un réseau de recueil de données et protocole (à préciser) Estimer les captures de l'anguille jaune par les pêcheurs amateurs	Anguille
SUIVRE, BANCARISER ET DIFFUSER LES DECLARATIONS DE CAPTURES PAR LES PECHERIES AMATEURS EN ZONE FLUVIALE	Suivre les pêcheries dans le domaine maritime; Récolter les données de captures, les bancariser et les diffuser	Aloses, Lamproies, Mulet, Porc, Flet
	Suivre les déclarations de captures de saumon par les pêcheurs amateurs aux lignes en zone fluviale	Saumon
MIEUX CONNAITRE LES CAPTURES A LA LIGNE DANS LE DOMAINE FLUVIAL	Inciter les pêcheurs à la ligne à déclarer les captures de truite de mer	Truite de mer
ESTIMER LES CAPTURES D'ANGUILLES PAR LES PECHEURS EN ZONE FLUVIALE	Estimer les captures d'anguilles par les pêcheurs amateurs aux lignes	Anguille
	Récolter au niveau régional les déclarations de capture des pêcheurs amateurs aux engins et aux filets et pêcheurs professionnels Exploiter les données du SNPE	Anguille
SUIVRE ET CARACTERISER LES PECHERIES AMATEURS EN ZONE FLUVIALE SUR LES PRINCIPAUX SITES DE PECHE	Poursuivre et renforcer la mise en place d'enquêtes halieutiques sur l'Aulne, l'Elle, l'Odé, le Blavet et la Vilaine	Aloses

## Les mesures d'accompagnement

### Mettre en œuvre le plan de gestion

ACTIONS	DETAIL DES ACTIONS A METTRE EN ŒUVRE	Toutes espèces
AMELIORER LA GESTION DU PROGRAMME EN DEVELOPPANT L'ANIMATION, LE CONDUITE ET LE SUIVI DU PROJET	Mettre en place des groupes de travail techniques spécifiques	Toutes espèces
	Favoriser les contributions techniques et scientifiques auprès du COGEPOMI	Toutes espèces
	Présenter chaque année les indicateurs du tableau de bord en COGEPOMI	Toutes espèces
	Informé le COGEPOMI des actions du programme "poissons migrateurs"	Toutes espèces
METTRE EN PLACE UN TABLEAU DE BORD	Mettre en place un groupe de travail pour définir le contenu du tableau de bord	Toutes espèces
EVALUATION FINALE DU PLAGEPOMI	Assurer la mise en place et le suivi du tableau de bord	Toutes espèces
	Evaluer la mise en œuvre des mesures du PLAGEPOMI	Toutes espèces

### Communiquer sur les poissons migrateurs

ACTIONS	DETAIL DES ACTIONS A METTRE EN ŒUVRE	Toutes espèces
POURSUIVRE ET RENFORCER LA MISE EN PLACE DE L'OBSERVATOIRE DES POISSONS MIGRATEURS	Poursuivre la bancarisation des données relatives aux poissons migrateurs	Toutes espèces
	Construire les indicateurs de l'Observatoire (indicateurs Etat / Pression / Réponses) et les mettre à jour	Toutes espèces
	Poursuivre et développer les actions de communication (site internet, lettre d'information, panneaux d'information...)	Toutes espèces
COMMUNIQUER SUR LES PROGRAMMES MIGRATEURS	Construire le message et le décliner en divers supports	Toutes espèces
	Aller à la rencontre des élus, des pêcheurs, des acteurs relais potentiels (APN, techniciens de rivière) mais aussi du grand public	Toutes espèces

### Veiller à l'articulation avec les autres politiques

ACTIONS	DETAIL DES ACTIONS A METTRE EN ŒUVRE	Toutes espèces
ARTICULER LE PLAN DE GESTION AVEC LES AUTRES POLITIQUES (SAGE ET CONTRATS TERRITORIAUX)	Porter à la connaissance des acteurs publics les mesures du PLAGEPOMI	Toutes espèces
	Edicter des recommandations spécifiques aux différentes espèces à prendre en compte dans les différents documents de planification (SDAGE, SAGE, DOCOB Natura 2000...)	Toutes espèces